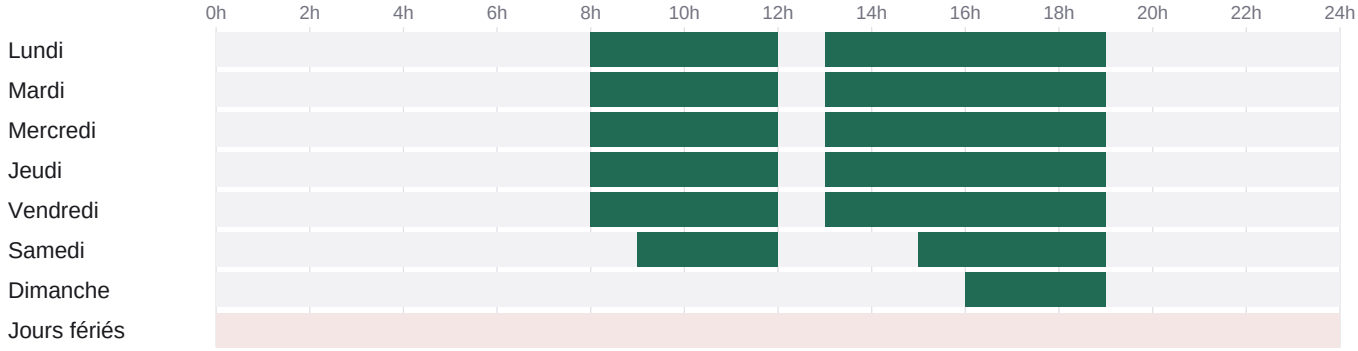
Horaires des travaux bruyants à Villaines-sous-Bois

95570 · Val-d'Oise (95) · 778 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Délibération du Conseil Municipal du 8 mai 2021 (horaires jardinage et travaux), citée sur la page « Bien vivre ensemble », signé le 8 mai 2021. À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au vendredi	8h - 12h et 13h - 19h
Samedi	9h - 12h et 15h - 19h
Dimanche	16h - 19h
Jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Le Conseil Municipal a décidé lors de la séance du 8 mai 2021 de modifier les horaires durant lesquels le bruit lié aux travaux et jardinage est autorisé : - du lundi au vendredi: 8 h-12 h / 13 h-19 h - samedi: 9h-12h / 15h-19 h - dimanche : 16 h-19 h (jardinage uniquement) »

Texte officiel : https://villaines-sous-bois.fr/bien-vivre-ensemble/

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Aucune règle connue pour ce public : ni arrêté municipal, ni arrêté préfectoral saisi.

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.